

La veille municipale

mercredi 30 avril 2008
volume 11, numéro 18
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux modifiés

2 Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 18 du 30 avril 2008

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 17 du 26 avril 2008

Gaudet Éditeur ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL^{md}** : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Lois municipales modifiées

Aucune modification cette semaine.

Règlements municipaux modifiés

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique, [R.R.Q., c. C-26, D. 357-2008 du 16-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1846], nouveau.

Règlement sur l'exercice de la profession d'optométriste en société, [R.R.Q., c. C-26, D. 362-2008, du 16-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1856], nouveau.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 24.2], aa. 1, 2, 6-8.

Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec, D. 359-2008 du 16-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1851, aa. 1-3.

Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance

d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 24.3], aa. 1, 2, 4-7.

Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec, D. 360-2008 du 16-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1852, aa. 1-4.

Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des physiothérapeutes ou des thérapeutes en réadaptation physique, [R.R.Q., c. C-26, r. 133.3], titre, titre de la section I, aa. 1, 3, titre de la section II, 3.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des physiothérapeutes ou des thérapeutes en réadaptation physique, D. 358-2008 du 16-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1849, aa. 1-4.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute, [R.R.Q., c. C-26, r. 140.2], remplacé.

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique, D. 357-2008 du 16-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1846, a. 17

Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, [R.R.Q., c. I-13.3, r. 3.1], aa. 22, 23.

Règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, D. 380-2008 du 16-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1875, aa. 1, 2.

**Gazette officielle du Québec,
Partie 2, fascicule n° 18 du 30
avril 2008**

PROJETS DE RÈGLEMENT

Partage et cession des droits accumulés au titre des régimes de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales.

Avis, (2008) 140 G.O. 2, 1882.

DÉCRETS ADMINISTRATIFS

Aide financière à Le regroupement des pêcheurs professionnels du sud de la Gaspésie inc. pour la rationalisation des entreprises de pêche au homard en Gaspésie.

D. 309-2008 du 02-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1895.

Autorisation à la Municipalité de Piopolis de conclure avec le gouvernement du Canada une entente relativement au versement d'une aide financière pour des travaux au quai de la municipalité.

D. 319-2008 du 09-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1897.

Délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur de La Compagnie minière Québec Cartier pour le projet de réhabilitation du brise-lames à l'entrée du port de mer de La Compagnie minière Québec Cartier sur le territoire de la Ville de Port-Cartier.

D. 329-2008 du 09-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1936.

Autorisation à Hydro-Québec à acquérir, par voie d'expropriation, les immeubles, les servitudes et droits réels requis pour la construction et l'exploitation de la ligne de transport d'électricité biterne à 230 kV de Rimouski – Les Boules – Baie des Sables, ainsi que les infrastructures et équipements connexes.

D. 331-2008 du 09-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1937.

Désignation des municipalités desservies par une ligne de trains de banlieue en 2008 et partage des coûts d'exploitation et de gestion des lignes de

trains de banlieue entre certaines municipalités.

D. 340-2008 du 09-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1943.

Acquisition par expropriation de certains biens pour la construction ou la reconstruction d'une partie de la route 185, située dans la Ville de Cabano et la Municipalité de paroisse de Saint-Louis-du-Ha-Ha! (D 2008 68007).

D. 342-2008 du 09-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1947.

Détermination du niveau de services de référence utilisé aux fins du calcul de la subvention versée à la Société de transport de Laval en vertu du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun.

D. 343-2008 du 09-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1947.

Tenue d'élections partielles dans les circonscriptions électorales de Bourget, de Pointe-aux-Trembles et de Hull.

D. 346-2008 du 09-04-08, (2008) 140 G.O. 2, 1949.

**Gazette officielle du Québec,
Partie 1, fascicule n° 17 du 26
avril 2008**

**AMÉNAGEMENT ET
L'URBANISME, LOI SUR L'...**

MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES (*Prolongation de délai pour permettre d'adopter un document visé*).

Avis, (2008) 140 G.O. 1, 367.

PAROISSE DE SAINTE-ANNE-DES-LACS (*Prolongation de délai pour permettre d'adopter un document visé*).

Avis, (2008) 140 G.O. 1, 367.